

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 10 - 16

Séance du 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DEMANDE DE SUBVENTION  
ETAT / EUROPE AU TITRE  
DES MESURES DE GESTION  
DU SITE NATURA 2000 LA  
POINTE FAUCONNIERE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER , ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**CONTRAT OUV-03**

**DELIBERATION  
MODIFICATIVE**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire) Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur les opérations de gestion prévues sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, validées lors du Comité de Pilotage du 2 octobre 2014, et ayant déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, le 16 décembre 2014.

Une modification des taux de financements alloués via le dispositif Natura2000, nous a été signifiée en juin. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel.

Contrat terrestre porté par la Ville de Saint Cyr sur Mer :

- Ouverture du milieu, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire, hors parcelles agricoles (code mesure OUV-03, codification nationale A32301P)

Le montant estimatif total de cette opération s'élève à la somme de **5 015.00 euro HT**

Le plan prévisionnel de financement **HT** pourrait être le suivant :

<b>FINANCEMENT</b>	<b>OUV-03 (codification nationale A32301P)</b>	
Financement Etat	40%	2 006.00€
Financement Europe	40%	2 006.00 €
<b>TOTAL financement Natura2000</b>	<b>80%</b>	<b>4 012.00 €</b>
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	20%	1 003.00€
<b>MONTANT TOTAL HT OPERATION</b>	<b>100%</b>	<b>5 015.00 €</b>

Le concours financier du dispositif Natura2000 (Etat / Europe) est donc sollicité, à hauteur de **4 012 €**.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Approuve le plan de prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter le concours financier du dispositif Natura 2000 (Etat/Europe) à hauteur de **4 012 €**.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY